

Il y a déjà trois ans que le premier ministre a proposé, d'une façon détaillée, l'adoption d'un régime de pensions à participation comme celui qui est proposé dans le bill C-136. Depuis lors, plusieurs aspects du régime ont été modifiés, et j'en suis fort satisfaite. Nous avons écouté les conseils; nous avons donné suite aux propositions de spécialistes et nous avons tenu compte de l'opinion des provinces. Nous n'aurions reçu ni conseils ni opinions si nous n'avions d'abord présenté un projet précis.

Je ne veux pas dire, loin de là, que nous avons acquiescé à toutes les opinions soumises par chacune des provinces; de toute évidence, cela n'aurait pas été possible, mais j'estime que nous avons accepté les meilleurs conseils qui pouvaient s'intégrer dans notre régime.

Toutefois, le régime de pensions du Canada n'a pas été modifié dans ses aspects fondamentaux. Nous n'avons jamais projeté de pensions «instantanées». Il s'agissait et il s'agit encore d'un régime s'ajoutant à la pension de sécurité de la vieillesse et prévoyant des pensions proportionnées aux gains. La pension supplémentaire n'a jamais été destinée aux personnes qui ont cessé de réaliser des gains. Au contraire, nous avons toujours dit qu'il y aurait une période de transition de dix ans et on s'est borné à proposer l'allongement de cette période et non sa réduction, ce qui fait que moins de Canadiens auraient eu droit aux prestations intégrales.

Nous avons cherché à mettre au point un nouveau régime de pensions «le plus tôt possible et d'une manière équitable et pratique» comme il est dit dans le Livre blanc. Nous avons toujours eu soin de définir l'objectif du régime comme devant permettre à nos concitoyens «d'espérer pouvoir prendre leur retraite en sécurité et avec dignité».

M. Chatterton: Tous les Canadiens.

L'hon. Mlle LaMarsh: Nous n'avons pas prétendu qu'un régime à participation peut faire la même chose pour les personnes qui ne peuvent songer à la retraite mais sont déjà à leur retraite. Néanmoins, la principale critique a été, jusqu'à tout récemment, non pas que nous faisons trop peu mais que nous tentions de trop accomplir. On a dit que la période de transition était trop courte. Certains critiques ont dit que la période de transition devrait être de 20 ans, et d'autres ont prétendu qu'elle devrait être de 40 ans.

M. Knowles: Et qui sont, je vous prie, ces critiques?

L'hon. Mlle LaMarsh: Je suis certaine que mon honorable ami a lu les journaux aussi attentivement que moi, depuis une couple

d'années; si quelqu'un en cette enceinte n'a pas besoin qu'on identifie ces critiques, c'est bien mon honorable ami.

On a dit aussi que l'indexation, appliquée pour la première fois sur ce continent, était trop radicale. D'autres ont soutenu que les prestations lors de la retraite et les prestations aux survivants sont trop généreuses. On a dit que nous avons prévu des pensions trop fortes. Bien entendu, nous aurions pu prêter l'oreille à ces critiques. Si nous avions adopté une période de transition de 40 ans, le régime de pensions du Canada aurait profité seulement aux Canadiens âgés de moins de 25 ans. Si nous avions accepté la période de transition de 20 ans, il n'aurait profité qu'aux gens âgés de moins de 45 ans. Nous aurions pu aussi accorder une pension comportant la totalité des avantages dès l'instant du paiement de la cotisation d'un mois, c'est-à-dire sans aucune période de transition, mais qui, alors, aurait pu expliquer pourquoi M. X, qui avait pris sa retraite la veille de l'inauguration du plan, avait commencé à toucher la pension uniforme de \$75, tandis que M. Y, qui avait pris sa retraite après avoir versé la cotisation d'un mois, jouissait d'une pleine pension de \$179?

Nous aurions pu abandonner l'indexation, de sorte que, dans l'avenir, le rendement en dollars aurait été de plus en plus faible pour ceux qui auraient cotisé pendant toute leur vie utile de travailleur, et laisser à chaque nouvelle législature le soin de décider si la caisse pouvait supporter les augmentations successives périodiques, ce qui aurait favorisé une chose que tous les honorables députés, je le sais, déplorent: la surenchère électorale pour obtenir le vote des vieillards aux dépens des contribuables du temps. Nous aurions pu également ne pas tenir compte du besoin d'assistance sociale qu'éprouvent le travailleur invalide, les personnes à sa charge et ses survivants, et laisser de côté ces prestations coûteuses.

Mais, depuis deux ans, nous avons honnêtement tenté de trouver un juste milieu. Nous débutions, et nos yeux devaient se fixer sur l'objectif à long terme et nous devons songer aux répercussions que tout cela aurait dans le pays, dans un avenir prévisible, dans l'immédiat et au cours de la période de transition de dix ans. Nous sommes bien aise de voir que même dans un Parlement où le gouvernement est minoritaire on approuve généralement ces vues.

Toutefois, les critiques nous reprochent certaines prétendues lacunes du régime. En fait, le régime vise presque tous les travailleurs. La seule restriction est d'ordre pratique puisqu'on ne tient pas compte du travail peu rémunérateur. Mais les seules gens exclus pour ces motifs...